



Reglement d un concours photo

Par **lilychkaya**, le **24/09/2010** à **17:47**

Bonjour,rnje me suis inscrite pour un concours photo sur le site popularoidrnQuelle ne fut pas ma surprise après avoir accepté les conditions générales de participation, de me rendre compte de ceci :
rn rnARTICLE 6 - DROIT D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES
rnChaque Participant au Concours cède gratuitement à la Société Organisatrice, pour le monde entier, les droits de diffusion, de reproduction et de représentation des photographies déposées dans le cadre du Jeu-Concours, pour toute exploitation, sur tout support de communication et notamment sur les sites Internet de la Société Organisatrice www.popularoid.fr, pendant les dix (10) années qui suivent la date de fin du concours « Popularoïd », sans que cela ne lui confère un droit à une rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise de leur lot; et sans que cela puisse faire l'objet d'une quelconque contestation de sa part. rn rnChaque Participant au concours « Popularoïd » autorise expressément à ce que ses noms et photographies soient publiés sur le site de la Société Organisatrice www.popularoid.fr. rn rnEn aucun cas, la responsabilité de la société Organisatrice ne pourra être engagée par un tiers pour le cas où le participant ne posséderait pas tous les droits afférents à l'image publiée. rn rnChaque Participant est en mesure contacter, à tout moment, la Société Organisatrice à l'adresse e-mail suivante contact@popularoid.com pour demander le retrait de la photo qu'il avait mise en ligne dans le cadre du Concours.rn rn rnQuelqu' un pourrait il me renseigner sur la légalité d' un tel " vol " !!!!rnMerci !

Par **LeKingDu51**, le **01/10/2010** à **01:06**

Bonsoir,rn rnCe n'est pas un vol mais une cession des droits d'exploitation sur une ou plusieurs oeuvres à titre gratuit à laquelle vous avez consenti.rn rnOn ne vous force ni à participer au concours, ni à accepter les CGP.rn rnCordialement

Par **lilychkaya**, le **01/10/2010 à 12:28**

Et oui je sais bien, j' ai accepté les conditions mais le mode de fonctionnement d' internet nous pousse à cocher les petites cases sans prendre le temps de les lire..... merci d avoir pris le temps de répondre. rnBonne continuation

Par **LeKingDu51**, le **01/10/2010 à 12:35**

Après, il ne faut pas non plus dramatiser. Dites vous que de toute façon, ce site ne vous aurait jamais payé pour exploiter vos photos. Et que vous pouvez toujours les vendre à d'autres.rnrnCordialement